



LE FIL 100% EAC #27

La lettre d'information de la DAAC Bretagne - Spéciale pass Culture

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

« La littérature ne permet pas de marcher,
mais elle permet de respirer. »

Roland Barthes

La DAAC vous accompagne dans le déploiement du pass Culture



Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont mis à disposition par l'équipe de la DAAC Bretagne pour vous aider à profiter du déploiement de l'extension du pass Culture aux élèves de moins de 18 ans :

1. Articles publiés sur le portail de la DAAC Bretagne :

- [Présentation du pass Culture](#)
- [Rôle du chef d'établissement, du référent culture et d'un enseignant](#)
- [Tutoriel pour préserver une offre collective et l'associer à un projet Adage](#)
- [Foire Aux Questions](#)

2. [Un forum Triskell](#) pour y poser vos questions.

3. Webinaire pour les chefs d'établissement le 12 janvier de 14h à 15h30.

Extension du pass Culture

Le pass Culture permet aux jeunes d'avoir accès, l'année de leurs 18 ans, à une application sur laquelle ils disposent de 300€ de crédits culturels pendant 24 mois. Le décret n° 2021-1453 étend le pass Culture dès janvier 2022 aux moins de 18 ans, notamment par une dimension collective dans le cadre scolaire.

La Bretagne a été un territoire d'expérimentation du pass Culture tel qu'il existe aujourd'hui. C'est également le cas pour la part collective qui est actuellement en expérimentation dans quinze établissements bretons.

L'extension du pass Culture pour toutes les classes et tous les élèves de la 4^{ème} à la terminale dote vos établissements d'un budget de 25€ par élève au collège, 30€ en 2^{nde} et CAP, et 20€ en 1^{ère} et terminale. Pour cette année, les crédits seront alloués au prorata des mois restants d'ici la fin de l'année scolaire. Adage est l'outil par lequel vous et vos équipes pourrez consulter les offres disponibles, les réserver et les valider.

La part collective du pass Culture repose sur le constat que l'autonomie culturelle s'acquiert et s'accompagne. Le goût pour la culture se transmet et s'apprend, notamment à l'école. Pour cela, l'extension scolaire du pass Culture permet d'inscrire cette autonomie des élèves dans un parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec leur second cercle de socialisation : l'école. En octroyant de nouveaux moyens substantiels, ce dispositif vient soutenir l'objectif du 100% EAC, c'est-à-dire, proposer au moins une action d'éducation artistique et culturelle par an et par élève.

*Merci à vous, grâce à vous, notre
belle Région Académique sera la première
à devenir "100% EAC"*

Emmanuel Ethis
Recteur de la région académique Bretagne
Vice-président du Haut conseil à
l'Éducation artistique et culturelle

TUTORIEL - COMMENT RÉSERVER UNE OFFRE COLLECTIVE PASS CULTURE ?

Si vous êtes enseignant et que vous souhaitez réserver une offre collective pass Culture pour votre classe, voici la marche à suivre.

La porte d'entrée pour réserver une offre pass Culture est l'application Adage, accessible via le portail Arena, onglet « Scolarité du 2nd degré ».

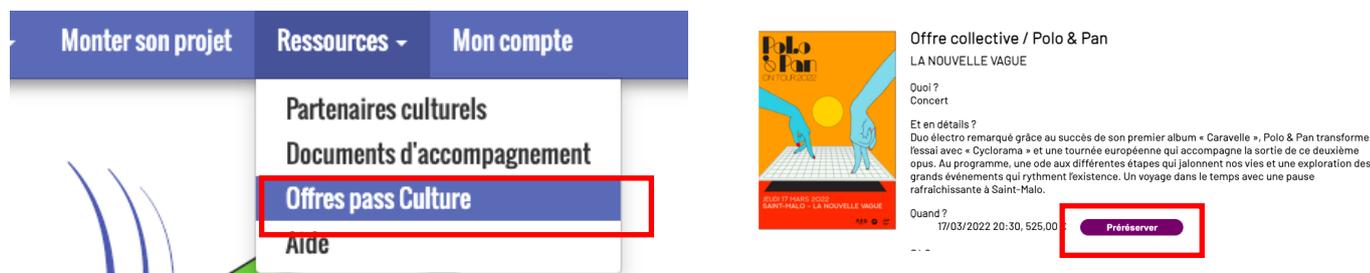
Assurez-vous tout d'abord d'être indentifié comme « Rédacteur de projet » sur Adage. Si ce n'est pas le cas, demander ce profil au chef d'établissement. Pour cela, le chef d'établissement doit se connecter à Adage et vous nommer rédacteur de projet via l'onglet « Établissement » et le bouton « Utilisateurs » puis « Ajouter un utilisateur ».

Première étape : préserver l'offre collective déposée par la structure culturelle

Vous pouvez préserver une offre collective déposée par une structure culturelle en allant dans l'onglet « Ressources » et en cliquant sur le bouton « Offres pass Culture ».

Vous pouvez ensuite consulter les différentes offres déposées par les structures culturelles. Si vous avez déjà entamé un dialogue avec une structure culturelle et qu'elle a déposé une offre concernant votre établissement, vous pouvez chercher l'offre à l'aide du moteur de recherche.

Il suffit ensuite de cliquer sur le bouton « Préserver ».



The screenshot shows the Adage application interface. On the left, a navigation menu has 'Offres pass Culture' highlighted with a red box. On the right, a card for the offer 'Offre collective / Polo & Pan LA NOUVELLE VAGUE' is displayed. The offer details include 'Quoi? Concert', 'Et en détails? Duo électro remarqué grâce au succès de son premier album « Caravelle », Polo & Pan transforme l'essai avec « Cyclorama » et une tournée européenne qui accompagne la sortie de ce deuxième opus. Au programme, une ode aux différentes étapes qui jalonnent nos vies et une exploration des grands événements qui rythment l'existence. Un voyage dans le temps avec une pause rafraîchissante à Saint-Malo.', and 'Quand? 17/03/2022 20:30, 525,00'. A red box highlights the 'Préserver' button at the bottom right of the offer card.

Deuxième étape : associer l'offre préservée à un projet ou une action culturelle

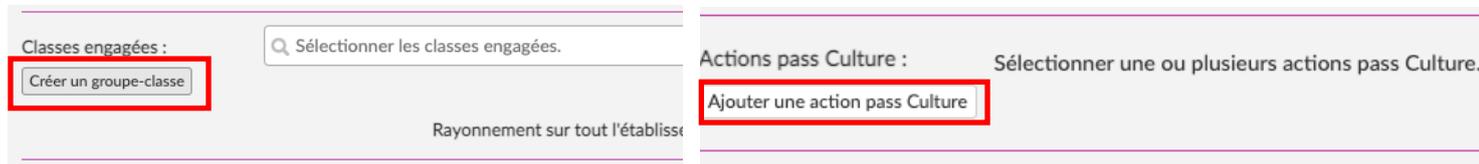
La deuxième étape consiste maintenant à associer l'offre que vous venez de préserver à un projet ou une action culturelle. Il vous faut pour cela recenser un projet ou utiliser un projet existant. Rendez-vous dans l'onglet « Recensement » puis le bouton « Recenser ».

Cliquer ensuite sur le «+» pour ajouter un projet ou une action.



The screenshot shows two buttons for adding projects or actions. The first button is 'Projets d'éducation artistique et culturelle' with a red box around the plus sign icon and the text 'En savoir plus'. The second button is 'Actions et événements culturels' with a red box around the plus sign icon and the text 'En savoir plus'.

Deux champs sont particulièrement importants : les classes engagées et l'action pass Culture.



The screenshot shows two input fields. The first field is 'Classes engagées : Sélectionner les classes engagées.' with a red box around the 'Créer un groupe-classe' button. The second field is 'Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.' with a red box around the 'Ajouter une action pass Culture' button.

Votre chef d'établissement doit ensuite valider l'offre à partir de son compte Adage.

Une fois ces étapes passées, la réservation est faite.

Votre chef d'établissement peut suivre les dépenses engagées et le budget pass Culture de son établissement via l'onglet « Établissement » et le bouton « Suivi pass Culture ».